LA POLITIQUE MUNICIPALE

Qu'est-ce que c'est ?

BONSECOURS

Mot de bienvenue

Bonsecours, c'est avant tout une communauté. Le conseil municipal prend des décisions qui touchent votre quotidien : l'état des routes, les loisirs, l'urbanisme, la sécurité, les taxes. Plus les citoyens comprennent comment fonctionne leur municipalité, plus ils peuvent y participer pleinement.

Ce guide a été conçu pour répondre simplement aux questions les plus fréquentes : qui fait quoi, comment assister à une séance du conseil, comment poser une question, et comment s'impliquer davantage si on le souhaite.



À RETENIR !

Ce guide est un point de départ. Pour toute question précise sur votre dossier, n'hésitez pas à contacter le bureau municipal — voir la dernière section.

BONSECOURS

La Municipalité de Bonsecours a eu recours à un outil d'intelligence artificielle pour appuyer la rédaction de ce guide. Le contenu a été validé et approuvé par la municipalité.

Votre municipalité, en bref

Qui fait quoi

Le conseil municipal est composé du maire et des conseillers, tous élus par la population. C'est le conseil qui adopte les règlements, vote le budget et prend les grandes décisions par voie de résolution. Il a donc un pouvoir décisionnel.

- Le maire préside les séances, représente la municipalité et a un droit de vote (sauf en cas d'égalité, où il devient déterminant).
- Les conseillers participent aux débats, votent les résolutions et règlements, et siègent souvent sur des comités (urbanisme, loisirs, etc.).

L'administration, composée de la direction générale et des employés municipaux, appliquent les décisions du conseil, gèrent les opérations courantes et conseillent les élus.

Ce que la municipalité gère

La municipalité est responsable d'un ensemble de services de proximité, notamment :

- La voirie locale (rues, déneigement, nids-de-poule) ;
- L'urbanisme et les permis (construction, lotissement, zonage) ;
- Les loisirs, la culture et la vie communautaire ;
- La sécurité incendie et la sécurité civile ;
- L'aqueduc et les eaux usées, lorsque applicable ;
- L'évaluation foncière et la perception des taxes municipales.

D'où vient l'argent, où il va

Le principal revenu de la municipalité provient des taxes foncières, complétées par des compensations et des subventions provinciales ou fédérales pour des projets précis (infrastructures, loisirs, etc.). Ces sommes servent à financer le fonctionnement courant (salaires, entretien, services) et les investissements (immobilisations comme les routes, bâtiments et équipements).

SAVIEZ-VOUS QUE...

Certains services (santé, éducation, routes provinciales) ne relèvent pas de la municipalité, mais du gouvernement provincial ou fédéral. Si une demande ne semble pas être de juridiction municipale, le bureau municipal peut vous orienter vers la bonne instance.

BONSECOURS

La Municipalité de Bonsecours a eu recours à un outil d'intelligence artificielle pour appuyer la rédaction de ce guide. Le contenu a été validé et approuvé par la municipalité.

Les séances du conseil

Les deux types de séances

Séance ordinaire	Séance extraordinaire
A lieu selon un calendrier annuel fixé et publié à l'avance	Convoquée pour traiter un sujet précis et urgent ; l'avis de convocation précise les sujets qui seront abordés
L'horaire des séances et l'ordre du jour sont rendus publics avant la rencontre, généralement affichés au bureau municipal, sur le site web et sur le Facebook de la Municipalité.	

Comment se déroulent les séances ?

Une séance suit généralement cet enchaînement :
- **Ouverture et adoption de l'ordre du jour**
- **Adoption du procès-verbal de la séance précédente**
- **Présentation et adoption des résolutions et règlements à l'ordre du jour**
- **Période de questions du public (en début et en fin de séance)**
- **Levée de la séance**

Règlement vs. Résolution

Deux instruments juridiques distincts encadrant les décisions municipales.

Critères	Règlement	Résolution
Nature	Texte permanent qui encadre un domaine d'activité	Décision ponctuelle prise pour un cas précis
Durée/portée	S'applique de façon continue jusqu'à modification ou abrogation	S'épuise dès que la décision est exécutée
Exemple	Règlement de zonage	Autoriser une dépense
Processus d'adoption	Plus formel : avis de motion, présentation du projet, consultation publique (dans certains cas) et adoption	Simple : proposée et adoptée lors d'une séance du conseil, par un vote

BONSECOURS

La Municipalité de Bonsecours a eu recours à un outil d'intelligence artificielle pour appuyer la rédaction de ce guide. Le contenu a été validé et approuvé par la municipalité.

Les séances du conseil

La période de questions

C'est le moment prévu pour que les citoyens s'adressent directement au conseil. Quelques repères utiles :

- Elle a généralement lieu à un moment précis de la séance, indiqué à l'ordre du jour.
- Vous pouvez poser des questions sur des sujets municipaux, y compris ceux à l'ordre du jour. Les questions peuvent être transmises à l'avance si vous ne pouvez être présent.
- Le conseil peut répondre immédiatement ou prendre la question en note pour y revenir plus tard.
- Restez factuel et respectueux : c'est un échange public, qui se déroule devant l'ensemble des citoyens présents.

Observer ou participer

Assister à une séance ne demande aucune inscription : il suffit de se présenter à l'heure et au lieu indiqués. Participer à la période de questions est ouvert à tous les citoyens présents qui souhaitent s'exprimer.

Bon à savoir !
Les séances ordinaires du conseil municipal sont filmées. Elles sont disponibles sur le site web de la municipalité quelques jours après la séance.



BONSECOURS

La Municipalité de Bonsecours a eu recours à un outil d'intelligence artificielle pour appuyer la rédaction de ce guide. Le contenu a été validé et approuvé par la municipalité.

Comment s’impliquer

Au-delà d'assister aux séances, il existe plusieurs façons de participer à la vie municipale, selon le temps et l'intérêt que vous y consacrez.

Consultations publiques

Lorsque le conseil prévoit modifier un règlement important (zonage, urbanisme) ou adopter le budget annuel, des consultations publiques peuvent avoir lieu. C'est l'occasion de poser des questions et de donner votre avis avant l'adoption finale.

Référendums et registres

Pour certains règlements d'urbanisme, la loi prévoit un processus d'approbation référendaire : les citoyens concernés peuvent signer un registre pour demander la tenue d'un référendum si le nombre de signatures requis est atteint. La municipalité informe toujours les citoyens admissibles lorsque ce processus s'applique.

Comités et bénévolat

Plusieurs comités municipaux (Comité consultatif d'urbanisme) et partenaires municipaux (Loisirs) accueillent des membres citoyens. C'est une excellente façon de s'impliquer plus directement, de mieux comprendre les enjeux locaux et de contribuer aux décisions.

Se présenter aux élections

Tout citoyen répondant aux conditions d'éligibilité peut se présenter comme candidat aux élections municipales, qui ont lieu tous les quatre ans. Le bureau municipal peut vous renseigner sur les conditions et le calendrier électoral lorsque la période approche.

S'impliquer ne veut pas dire s'engager à long terme : assister à une seule séance, signer un registre ou répondre à une consultation, ce sont déjà des façons concrètes de participer.

BONSECOURS

La Municipalité de Bonsecours a eu recours à un outil d'intelligence artificielle pour appuyer la rédaction de ce guide. Le contenu a été validé et approuvé par la municipalité.

Vos droits comme citoyen

Accès à l'information

Les règlements municipaux, les procès-verbaux et plusieurs autres documents sont des documents publics, accessibles sur demande ou consultables au bureau municipal. Certaines informations, comme le détail de votre compte de taxes personnel, restent toutefois confidentielles et protégées.

Droit de déposer une plainte

Les citoyens peuvent adresser une pétition au conseil municipal pour demander une action ou exprimer une préoccupation collective. Le bureau municipal peut vous guider sur la forme à privilégier.

Droit de pétition

Des mécanismes existent pour déposer une plainte, notamment en matière d'attribution de contrats publics. Ces plaintes sont traitées selon un processus encadré, distinct des questions courantes posées en séance.

Consulter les règlements

Le livre des règlements municipaux est accessible au bureau municipal. Vous pouvez en consulter le contenu pour mieux comprendre les règles applicables à votre propriété ou à votre situation.



BONSECOURS

La Municipalité de Bonsecours a eu recours à un outil d'intelligence artificielle pour appuyer la rédaction de ce guide. Le contenu a été validé et approuvé par la municipalité.

Les autres instances

Bien que les municipalités aient de multiples pouvoirs et responsabilités qui impactent les citoyens au quotidien, elles n'ont pas tous les rôles. Différentes instances et paliers gouvernementaux ont aussi des pouvoirs et responsabilités.

Paliers/instances	Principales compétences et responsabilités	Exemples concrets
Fédéral	Affaires étrangères, défense, droit criminel, monnaie et banque, transport international, assurance-emploi, immigration (partagée), postes, télécommunications, pêches	Passeports, GRC, Radio-Canada, Port de Montréal, régimes de pension (RPC), Anciens Combattants, etc.
Provincial (Québec)	Éducation, santé et services sociaux, droit civil, ressources naturelles, environnement, transport routier provincial, municipalités (tutelle législative), justice civile, langue	Réseau routier (MTQ), CISSS/CIUSSS, cégeps/universités, SAAQ, ministère des Affaires municipales (MAMH), fiscalité provinciale, etc.
Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)	Décision sur les demandes d'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles en zone agricole, exclusions/inclusions de la zone agricole, morcellement de lots, tribunal quasi judiciaire indépendant du MAPAQ	Autorisation pour construire une résidence en zone agricole, demande de lotissement, avis sur les schémas d'aménagement des MRC en zone agricole, etc.
MRC (palier régional/supra-local)	Schéma d'aménagement et de développement, gestion des cours d'eau, évaluation foncière, cadastre, sécurité incendie (schéma de couverture de risques), gestion des matières résiduelles (PGMR), développement économique local (CLD/FLI), cours municipale (parfois), TNO (territoires non organisés)	Schéma d'aménagement de la MRC, rôle d'évaluation, etc.

BONSECOURS

La Municipalité de Bonsecours a eu recours à un outil d'intelligence artificielle pour appuyer la rédaction de ce guide. Le contenu a été validé et approuvé par la municipalité.

Les autres instances

Paliers/instances	Principales compétences et responsabilités	Exemples concrets
Commission municipale du Québec (CMQ)	Tutelle, enquêtes en éthique/déontologie municipale, arbitrage intermunicipal	Enquête sur la gestion d'une municipalité, différends entre municipalités membres d'une MRC, etc.
Protecteur du citoyen	Ombudsman provincial — plaintes contre ministères et organismes publics	Plainte d'un citoyen contre un ministère ou un organisme gouvernemental
Directeur général des élections du Québec (DGEQ)	Élections municipales et provinciales, financement politique	Encadrement des élections municipales, listes électorales, etc.
Commission d'accès à l'information (CAI)	Protection des renseignements personnels, accès aux documents publics	Demande d'accès à un document municipal, plainte pour atteinte à la vie privée, etc.

Plusieurs autres instances existent également :

- **Tribunal administratif du logement (TAL) ;**
- **Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) ;**
- **Centre de services scolaire ;**
- **Sureté du Québec (SQ) ;**
- **Société d'habitation du Québec (SHQ) ;**
- ***Et bien plus encore...***

BONSECOURS

La Municipalité de Bonsecours a eu recours à un outil d'intelligence artificielle pour appuyer la rédaction de ce guide. Le contenu a été validé et approuvé par la municipalité.

Qui contacter et coordonnées

Vous ne savez pas à qui vous adresser? Ce tableau vous oriente vers le bon service.

Alex Bouthillette
Maire

450-532-3139 poste 5
alex.bouthillette@bonsecours.ca

Direction générale, trésorie et greffe
450-532-3139 poste 3
dg@bonsecours.ca

Direction générale adjointe, trésorie et greffe adjointe
450-532-3139 poste 9
dga@bonsecours.ca

Administration
Adjoint administratif

450-532-3139 poste 1
reception@bonsecours.ca

Urbanisme et environnement
Inspecteur en urbanisme et environnement

450-532-3139 poste 2
inspecteur@bonsecours.ca

Voirie et travaux publics
Inspecteur en voirie

450-532-3139 poste 4
voirie@bonsecours.ca

Bibliothèque

450-532-3139 poste 6
biblio@bonsecours.ca

Municipalité de Bonsecours

557 rue du Couvent
Bonsecours, Qc
J0E 1H0

Téléphone: 450-532-3139
Courriel: reception@bonsecours.ca

BONSECOURS

La Municipalité de Bonsecours a eu recours à un outil d'intelligence artificielle pour appuyer la rédaction de ce guide. Le contenu a été validé et approuvé par la municipalité.